



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 MARS 2019

Convocations du 13 MARS 2019

Présents : Mme Brigitte Ligney, M. Alexandre Romain, M. Florian Gaiffe, M. Dimitri Coulouvrat, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Colette Cuenot, M. Johnny Droz-Grey, Mme Valérie El-Niess, Mme Dominique Myotte-Duquet

Excusés : M. Jérôme Chabod

Secrétaire : Mme Valérie El-Niess

1 DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT - 266

Les membres du Conseil Municipal examinent les résultats de l'exercice 2018 – Budget Assainissement :

BUDGET ASSAINISSEMENT			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2018	30 601.92 €	Dépenses 2018	18 499.90 €
Recettes 2018	37 400.88 €	Recettes 2018	9 046.97 €
Excédent 2018	6 798.96 €	Déficit 2018	- 9 452.93 €
Résultats antérieurs	158 073.15 €	Résultats antérieurs	33 386.21 €
Résultat de clôture 2018	164 872.11 €	Résultat de clôture 2018	23 933.28 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018			188 805.39 €

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à 8 voix pour, les comptes administratifs 2018.

2 DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 - 266

Les membres du Conseil Municipal approuvent à 9 voix pour, les comptes de gestion 2018 de Mme le Receveur, en concordance avec les comptes administratifs 2018 pour le Budget Assainissement.

3 DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT - 266

Au vu du Compte Administratif 2018, le Conseil Municipal décide, avec 8 voix, de reporter les résultats du budget assainissement 2018 de La Chenalotte comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Fonctionnement Recettes : FR 002 : 164 872,11 €
- Investissement Recettes : IR 0001 : 23 933,28 €

4 DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNAL - 206

Les membres du Conseil Municipal examinent les résultats de l'exercice 2018 – Budget Communal :

BUDGET COMMUNAL			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2018	217 768.87 €	Dépenses 2018	324 772.59 €
Recettes 2018	345 867.32 €	Recettes 2018	75 234.96 €
Excédent 2018	128 098.45 €	Déficit 2018	- 249 537.63 €
Résultats antérieurs	810 595.02 €	Résultats antérieurs	- 43 921.58 €
Résultat de clôture 2018	894 771.89 €	Résultat de clôture 2018	- 293 459.21€
Résultat de clôture de l'exercice 2018			601 312.68 €

Monsieur Jhonny Droz-Grey quitte la séance à 21h30.

Au moment du vote et en l'absence de Monsieur Jhonny Droz-Grey, Madame le Maire quitte la salle.
Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à 7 voix pour, les comptes administratifs 2018.

5 DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNAL 2018-206

Les membres du Conseil Municipal approuvent à 8 voix pour, les comptes de gestion 2018 de Mme le Receveur, en concordance avec les comptes administratifs 2018 pour le Budget Communal.

6 DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 BUDGET COMMUNAL - 206

Au vu du Compte Administratif 2018, le Conseil Municipal décide, avec 8 voix, de reporter les résultats du budget communal 2018 de La Chenalotte comme suit :

BUDGET COMMUNE

- Fonctionnement Recettes : FR 002 : 601 312,68 €
- Investissement Dépenses : ID 001 : 293 459,21 €
- Investissement Recettes : IR 1068 : 293 459,21 €

7 DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES A LA CLECT

La Communauté de Commune du Plateau du Russey a adopté depuis le 1^{er} janvier 2019 du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Cette commission doit fixer le taux de LA Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Les représentants sont choisis parmi les membres du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné :

- Comme titulaire : Madame Brigitte LIGNEY, Maire
- Comme suppléant : Monsieur Florian GAIFFE, 2^{ème} adjoint.

8 DELIBERATION : POSSIBILITE DE RECOURIR A UN MAITRE D'OEUVRE POUR LE SUIVI DES TRAVAUX

Pour la rénovation de l'appartement sis au 3, rue des Ecoles – 1^{er} étage, Madame le Maire propose de faire intervenir un maître d'œuvre pour piloter ces travaux. Une première phase concernera l'élaboration d'une étude pour définir le projet, sélectionner les entreprises intervenantes et établir un comparatif des offres reçues.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal ont refusé cette proposition par

- 2 abstentions
- 4 contre
- 2 pour.

La commission « Bâtiments » assura la réalisation de ce projet.

9 DELIBERATION : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA LIMONADERIE

Suite à la consultation de trois entreprises, assurée par la commission «Entretien village – routes – déneigement » et après études des différents dossiers, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir le bureau d'étude **JDBE** de Besançon, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 5'280.00 € HT calculé sur la base de travaux estimés à environ 65'000.00 € HT.
- et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et les pièces nécessaires pour le déroulement des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION TERRAINS POUR LA REALISATION DU POLE SCOLAIRE

Sur les hypothèses proposées par les communes de Noël-Cerneux et de La Chenalotte, SOLIHA a déterminé les différentes surfaces nécessaires pour la réalisation d'un pôle scolaire selon les normes requises et en prenant en compte le nombre de classes souhaitées.

Le conseil municipal, après discussion, a retenu deux scénarii :

- Hypothèse n° 2 : terrain situé autour du bâtiment sis au 3, rue des Ecoles,
- Hypothèse n° 8 : terrain prenant une partie de la rue des Ecoles et descendant en direction du monument aux morts.

Le Syndicat Scolaire doit remettre les deux hypothèses retenues par chaque commune à SOLIHA.

APPARTEMENT – 3, rue des Ecole :

Une demande préalable a été faite pour la pose d'un velux dans l'appartement sis au deuxième niveau (dans les combles).

PARCELLE DE BOIS N° 15 :

La présence de bois « scolytés » nécessite une intervention sur cette parcelle sise le long du chemin d'accès menant au lieudit « Les Palais ». Une demande sera faite auprès de Monsieur Nicolas FAIVRE, bucheron.

MARCHE NOCTURNE :

Les inscriptions pour cette manifestation se poursuivent. Une prochaine réunion aura lieu sous l'égide de l'Office de Tourisme du Pays Horloger.